

## Election du bureau du Conseil municipal

Conformément à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

## le Conseil municipal

## a élu

les membres suivants afin de constituer le bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 :

Présidente du Conseil municipal : Aurélie EPINEY

par 13 oui et 1 abstention

Vice-Président du Conseil municipal : Stefano VENTRE

par 13 oui et 1 abstention

Secrétaire du Conseil municipal : Boris SCHOPFER

par 13 oui et 1 abstention